

sement du prix des farines; reste à savoir si les consommateurs vont permettre à un comité d'industriels intéressés, de régler ainsi à leur gré le prix de l'article le plus nécessaire à l'alimentation publique.

Le programme politique du parti républicain au sujet des combines est assez mal défini, et on attend avec anxiété quelque déclaration du président élu, M. Harrison sur ce point.

Comme notre marché absorbe annuellement de fortes quantités de farines américaines, et surtout dans les farines fortes de boulangerie, les prix ici seront nécessairement affectés par l'exécution du programme adopté par les meuniers, à Milwaukee; et cela d'autant plus que nos farines fortes de blé de Manitoba vont être en qualité et en qualité moindres que celles de l'année dernière. Il y a donc lieu de s'attendre à un raffermissement prochain du prix des farines sur notre place.

SERVICE TELEGRAPHIQUE

On se rappelle que, il y a quelques années, le service télégraphique au Canada était entre les mains de deux compagnies; la Compagnie de Montréal et la Compagnie Dominion, survint un troisième larron — par où nous voulons dire une troisième Compagnie, la "Great North Western" qui n'est en réalité qu'une branche canadienne de la puissante compagnie américaine "Western Union," et qui absorbe les deux autres en prenant à loyer leurs lignes respectives. Le loyer payé à la Compagnie Dominion est de 6 0/0 et celui qui a été convenu en faveur de la compagnie de Montréal de 8 0/0 sur son capital.

Pendant quelques années tout alla bien. La "Great North Western" jouissant d'un monopole complet, avait commencé par augmenter le prix des dépêches de 25 pour cent (de 20 à 55c pour 10 mots) et elle faisait amplement ses frais. Mais les plus lucratives de ses lignes étaient posées le long des chemins de fer, et la compagnie du Pacifique ayant absorbée les chemins de fer et s'étant fait autoriser par le parlement à exploiter un réseau télégraphique enleva à la "Great North Western" le contrôle des fils longeant ses voies, les exploita elle-même, allongea son réseau en créant de nouvelles lignes sur les points les plus importants, se créa une correspondance aux Etats-Unis en s'alliant avec une compagnie rivale de la Western Union et enfin, se mit tout à fait sur un pied de concurrence active.

Depuis cette époque, les recettes de la Great North Western, au dire de ses directeurs sont allées constamment en diminuant de sorte que, aujourd'hui, elle prétend ne plus faire assez de bénéfices pour payer à la compagnie de Montréal le loyer convenu. Elle a demandé en conséquence, comme nous l'avons signalé l'autre jour dans notre SEMAINE FINANCIERE, une réduction de ce loyer à 6 0/0 sur le capital, et elle argue en même temps de certains dommages pour des causes dont nous n'avons pas à nous occuper dans cet article.

Nous avons voulu présenter à nos lecteurs cet exposé succinct de

la situation afin d'établir que le moment est opportun pour discuter une question d'intérêt beaucoup plus général que la querelle entre les actionnaires de la compagnie de télégraphe de Montréal et le "Great North Western." Cette question c'est celle du contrôle par l'état du service télégraphique du pays.

Le télégraphe est entré tellement dans nos mœurs, qu'il est devenu sans contredit, un service public aussi important pour les affaires commerciales que le service des postes. Or, ce qui est service public, c'est-à-dire de l'état ou du gouvernement qui est le fondé de pouvoirs du public.

Le service télégraphique n'est pas une de ces entreprises, comme les chemins de fer, qui exigent la dépense de capitaux énormes et qui ne se maintiennent qu'au moyen d'un capital roulant très considérable. Le coût de premier établissement d'un réseau télégraphique est peu considérable, l'entretien n'en est pas très onéreux, la plus forte dépense qu'il exige est le paiement du personnel. Aussi, tandis que tous les économistes se sont prononcés contre l'explication des chemins de fer par l'état, ils sont à peu près tous d'accord pour reconnaître que l'état doit contrôler le service télégraphique comme celui des postes.

La sécurité du secret des communications est bien plus facilement assurée par l'état que par des particuliers. Le privilège que peut donner à un particulier le contrôle d'une ligne télégraphique, pour la réussite d'une spéculation, constitue un danger qui n'existe pas, théoriquement du moins, avec le contrôle par l'état.

Sous l'administration du gouvernement le service des postes a fait des progrès immenses depuis un quart de siècle, tant sous le rapport de l'efficacité que sous celui du bon marché. Car l'état, lui, n'est pas retenu par la nécessité de gagner un dividende à des actionnaires. Son premier devoir est de satisfaire les besoins du public; la question du profit ou de la perte ne vient qu'en second lieu. Ainsi l'état n'hésite pas à réduire les droits, les timbres, etc., et tout en aidant ainsi le développement des affaires, il arrive, au bout de quelque temps, à augmenter ses revenus, le bon marché ayant eu le résultat de doubler ou de tripler le chiffre de la correspondance. Il est inutile d'attendre cela d'une compagnie particulière; mais dans les pays où l'état contrôle les télégraphes, le bon marché des dépêches a eu le même effet sur les revenus du télégraphe que sur celui des postes.

Si nous voulons un service télégraphique complet, rapide, effectif et à bon marché, donnons donc au gouvernement le contrôle des lignes télégraphiques.

Cette question a déjà été discutée ici lors de la formation de la Great North Western, elle a soulevé deux objections principales. D'abord on a dit que ce serait une nouvelle source de patronage pour le gouvernement. Nous n'avons pas à entrer dans une discussion à ce sujet; cette objection ne peut être sérieuse au point d'empêcher la réalisation d'une mesure d'un aussi grand intérêt pour le public. La seconde était que, d'un

côté, le gouvernement pouvait construire un réseau complet à bien meilleur compte qu'il ne pourrait acheter les lignes des compagnies particulières, et que, d'un autre côté, il serait injuste qu'il vint s'établir en concurrent des particuliers et les ruiner du coup.

Il est bien vrai qu'un nouveau réseau télégraphique pourrait être établi et outillé à moins de \$3,000,000, somme représentée par le capital des compagnies actuellement existantes; mais il faut tenir compte du fait que, en rachetant simplement le capital de ces compagnies on se trouve avec toute une organisation parfaite dès le début, rapportant, d'après l'aveu même de la "Great North Western" un projet net de 6 0/0 sur ce capital.

Mais, dira-t-on, le "Great North Western" paie actuellement 8 p.c. à la compagnie de Montréal sur \$1,000,000, c'est vrai; mais ce qui est vrai aussi c'est que les actions de cette compagnie ne se vendent en ce moment que de 88 à 90 pour cent, soit de \$35.20 à \$36.00 par action de \$40, et que si le gouvernement était décidé à acheter ces actions au pair, il ne trouverait que très peu d'actionnaires qui refuseraient de les lui vendre.

Le moment est donc tout à fait opportun pour donner une solution définitive à cette question et nous croyons que les corps représentant le commerce, la finance et l'industrie de Montréal ne sauraient choisir une occasion plus favorable pour présenter au gouvernement leurs vues à ce sujet.

LE VINAIGRE

L'histoire nous dit que Noé, ayant remarqué l'apparence engageante du fruit de la vigne, le cueillit, le pressa et en retira un liquide aussi fortifiant qu'agréable qu'il nomma vin.

L'histoire n'ajoute pas, mais nous pouvons supposer que cela fut, suivant le cours ordinaire des choses, que quelques gouttes de ce vin d'abord si délectable, étant demeurées accidentellement au fond du vase et ayant été mordues par le gaz de feu, l'oxygène, ces quelques gouttes d'un liquide si doux, si agréable, si délectable sont devenues aigres, qu'elles ont sùri, qu'elles sont enfin devenues naturellement du vinaigre, du vin aigre.

Voilà donc une étymologie parfaite bien établie. Le vinaigre, qui est d'un usage si répandu dans les arts et dans l'économie domestique, est le résultat d'une modification, d'une altération spontanée ou provoquée du vin. Mais dans un sens plus général, le vinaigre peut être engendré dans tout liquide qui a d'abord contenu du sucre, qu'a subi la fermentation alcoolique, laquelle a transformé le sucre en alcool et acide carbonique, et qui a enfin subi la fermentation acide par laquelle l'alcool dissout dans le liquide s'est transformé en acide acétique. C'est ainsi que nous avons le vinaigre de vin, de cidre, de bière, d'alcool, etc.

D'après ce qui vient d'être dit, on conçoit que l'acide acétique, essence du vinaigre, a dû être connu dès les temps les plus reculés. D'après les règlements, un vinaigre potable ne doit pas contenir moins de quatre et demi

d'acide acétique pur. 100 livres d'alcool commercial contiennent 85 livres d'alcool pur qui, théoriquement, pourraient se transformer en 111 livres d'acide acétique pur et donner 246 gallons de vinaigre à 4 1/2 d'acide pour 100.

Demême donc que l'alcool est l'élément essentiel des liqueurs fermentées et distillées, de même l'acide acétique est celui du vinaigre, et cet acide est un dérivé direct de l'alcool. Quand on veut transformer un liquide en vinaigre, il faut qu'il contienne de l'alcool tout formé, ou pas de vinaigre. Cependant, dans un moût sucré, qu'il vienne du raisin, des pommes, du grain, les deux fermentations, alcoolique et acétique, peuvent marcher de pair, et dans ce cas, le sucre donne l'alcool qui se transforme à mesure qu'il se forme, en acide acétique. Ces moûts, donc, ou jus, si vous préférez, qui contiennent le sucre dans la proportion la plus favorable pour la fermentation alcoolique et dont l'alcool produit par ce sucre se trouve également dans la proportion la plus convenable pour sa transformation en acide acétique, donnent naturellement, sans qu'il y ait lieu de recourir à des moyens artificiels ou scientifiques, d'excellents vinaigres. Aussi, dans les pays au vin et au cidre, fabriquent-on des quantités considérables de bons vinaigres de raisins et de pommes, les meilleurs, sans contre dit quand ils sont fabriqués proprement.

En dehors du vin et du jus de pommes, les sources principales dont on peut retenir le vinaigre, sont l'alcool, soit qu'on l'emploie pur étendu d'eau, ou en moût de grain ou tout autre liquide qui a subi la fermentation alcoolique, comme la bière, ou la distillation du bois par laquelle on obtient le vinaigre de bois.

Un liquide contenant du sucre ne peut devenir vinaigre avant que ce sucre se soit décomposé par la fermentation alcoolique ou vineuse en alcool qui reste dissout et en acide carbonique qui s'échappe dans l'air. Après cette transformation, l'alcool peut se changer lui-même en acide acétique, si l'on met pendant un certain temps sa dissolution en contact avec l'air. Il se produit alors ce que l'on appelle la fermentation acide ou acétique: l'alcool attire, absorbe l'oxygène de l'air, et il en résulte de l'acide acétique.

Il est à remarquer que cette transformation ne se fait que dans des liquides assez étendus, c'est-à-dire, assez peu riches en alcool, de même que la fermentation alcoolique ne peut se produire que dans des liquides sucrés relativement faible et ne contenant tout au plus que 15 à 20 de sucre pour 100, les conditions les plus favorables pour une fermentation prompte étant de 10 à 15 de sucre pour 100, et pour l'acétification, 5 à 6 d'alcool pour 100 donnant après transformation complète une richesse de 6 à 8 d'acide acétique pour 100.

(A suivre)

FROMAGE DE MAROLLES

C'est un fromage affiné qui se fabrique dans les plantureux pâturages de Marolles, département du Nord, France. On prend le lait chaud sortant du pis de la vache